

Le rôle des grandes villes dans la surreprésentation des Autochtones au sein du système correctionnel fédéral

Mark Nafekh et Nicole Crutcher¹

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

La surreprésentation des Autochtones au sein du système correctionnel fédéral est un problème de plus en plus important aux yeux des responsables et des agents d'application des politiques correctionnelles. L'importance accordée à ce problème se manifeste dans les objectifs corporatifs du Service correctionnel du Canada (SCC) : «Le Service travaillera avec les Autochtones, ses partenaires et la collectivité pour faire progresser les initiatives du gouvernement visant à réduire le taux d'incarcération chez les Autochtones». Une étude récente indique que la question de la surreprésentation des délinquants autochtones pourrait être traitée par un examen de leurs désavantages relatifs et du lieu de leur infraction la plus grave². Cet article étudie le rôle des grandes villes (dans la région des Prairies) dans la surreprésentation des Autochtones au sein du système correctionnel fédéral, et propose une méthode pratique pour définir et évaluer les avantages et les désavantages inhérents aux différents milieux.

Cette étude a relevé les différences dans les facteurs dynamiques du risque (les besoins criminogènes) des délinquants autochtones selon qu'ils ont commis leur infraction la plus grave dans une grande ville, une petite ville ou une collectivité rurale. Les lieux d'infractions sont donc répartis en trois catégories³ :

- Grande ville – la population dépasse les 100 000 habitants
- Petite ville – la population est de 10 000 à 100 000 habitants
- Collectivité rurale – les autres villes ou villages, à l'exception des réserves.

L'étude comporte deux ensembles d'analyses. Le premier ensemble relève les liens entre les facteurs dynamiques et le lieu de l'infraction chez les délinquants autochtones. Le deuxième ensemble vérifie si ces facteurs sont plus prononcés chez les délinquants autochtones que non autochtones, ce qui révélerait un certain désavantage relatif. Nous avons repris, pour les deux ensembles d'analyses, les renseignements que l'on retrouve dans la section des facteurs dynamiques du risque (les besoins criminogènes) de l'Évaluation initiale des délinquants (EID). L'EID est l'évaluation systématique du risque et des besoins des délinquants dans différents domaines, appliquée dès leur arrivée dans un établissement correctionnel

fédéral⁴. Cette évaluation permet de déterminer les facteurs dynamiques du risque, ce qui aide à mesurer les avantages et les désavantages. Les facteurs dynamiques sont regroupés sous sept domaines : l'emploi, les relations matrimoniales et familiales, les fréquentations et interactions sociales, la toxicomanie, le comportement dans la communauté, l'orientation personnelle et affective et l'attitude générale. Chaque domaine se voit attribuer une cote indiquant l'importance du besoin et regroupe toute une série d'indicateurs particuliers. Par ailleurs, une étude de facteurs démographiques, tels que l'âge du délinquant à son arrivée, est aussi comprise dans nos analyses.

Méthode

Toutes les données utilisées dans cette étude proviennent du Système de gestion des délinquants (SGD) du SCC. L'échantillon de départ comprenait tous les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale qui ont été incarcérés dans un pénitencier de la région des Prairies entre le 1^{er} janvier 1995 et le 30 avril 2002. Tous les délinquants choisis avaient fait l'objet d'une EID et commis leur infraction dans la région des Prairies. En ne tenant compte que de l'infraction la plus grave à l'origine de l'incarcération, le lieu de l'infraction a été classé selon les trois catégories précitées. Ces critères nous ont permis de rassembler deux échantillons comparables quant au lieu de l'infraction : les délinquants autochtones (n = 2 750) et les délinquants non autochtones (n = 2 522). Environ la moitié de l'échantillon ont été accusés pour une infraction survenue dans une grande ville (53 % des Autochtones et 58 % des non Autochtones), un tiers dans une collectivité rurale (34 % des Autochtones et 28 % des non Autochtones), et moins d'un cinquième dans une petite ville (13 % des Autochtones et 14 % des non Autochtones). Voici donc les résultats complets de cette étude.

Les différences au sein de l'échantillon de délinquants autochtones selon le lieu de l'infraction

Les résultats démontrent qu'il existe des différences entre les délinquants autochtones qui ont commis leur infraction la plus grave dans une grande ville et ceux qui l'ont commise dans une

petite ville ou une collectivité rurale. Même s'il n'y a pas de différences notables dans les domaines généraux comme l'emploi, la toxicomanie, l'orientation ou l'attitude, l'étude de chaque indicateur particulier ou sous-domaine révèle un peu mieux les différences selon le type de municipalité. Le Tableau 1 présente un aperçu des principaux sous-domaines ayant un lien avec le lieu de l'infraction. Voici ce que nous y avons découvert.

Les délinquants autochtones qui ont commis leur crime le plus grave dans une grande ville sont ceux qui ont le plus souvent des besoins dans le domaine de l'emploi. En effet, ces délinquants ont en moyenne plus de difficultés à obtenir et à conserver leur emploi que ceux des autres groupes d'Autochtones. En particulier, les délinquants des grandes villes sont le plus souvent sans spécialité, métier ou profession, n'avaient pas d'emploi au moment de leur arrestation, n'ont pas d'antécédents d'emploi ou ont déjà fait l'objet d'une mise à pied. Ces données peuvent s'apparenter au fait que les délinquants ayant commis leur crime le plus grave dans une grande ville ont plus souvent un style de vie crimino-gène. Ils sont aussi plus fréquemment associés à un gang et à des toxicomanes et ils sont eux-mêmes plus susceptibles d'être toxicomanes que les délinquants autochtones des petites villes ou des collectivités rurales.

Ces délinquants autochtones des grandes villes ont aussi plus de difficultés que les autres à respecter les règles de fonctionnement de la société, comme le maintien d'un logement ou le règlement des factures. Ces résultats ne sont pas surprenants, compte tenu des deux autres domaines problématiques que l'on vient d'identifier (l'emploi et les fréquentations).

Dans le domaine de l'attitude générale, nous avons constaté que les délinquants autochtones des grandes villes ont une attitude habituellement beaucoup plus négative que les deux autres groupes envers le système de justice pénale et le système correctionnel. Ils ont aussi une moins bonne attitude envers les lois, les policiers, les établissements correctionnels et la surveillance communautaire.

Par ailleurs, les données sur leurs orientations personnelles et affectives révèlent qu'ils sont beaucoup plus portés à prendre des risques inutiles et à rechercher des émotions fortes, qu'ils font moins attention aux conséquences de leurs gestes et qu'ils ont un seuil de tolérance beaucoup plus bas que les

autres. Encore une fois, ces constatations concordent avec le style de vie crimino-gène de ces délinquants, mais sont probablement accentuées par l'environnement des grands centres urbains à cause du plus grand nombre d'occasions de commettre des infractions et de la plus grande présence policière.

Finalement, en étudiant les caractéristiques démographiques des délinquants autochtones, nous avons constaté que ceux qui ont commis leur infraction la plus grave dans une grande ville sont en moyenne plus jeunes que ceux qui l'ont commise dans une petite ville ou dans une collectivité rurale (la moyenne d'âge à l'arrivée en établissement est respectivement de 29, 30 et 31 ans).

Tableau 1

Indicateurs de besoins significatifs	Délinquants autochtones (%)			Total
	Grande ville	Petite ville	Collectivité rurale	
Emploi				
Moins qu'une 8 ^e année scolaire***	22 %	26 %	34 %	27 %
Sans spécialité, métier ni profession ***	74 %	71 %	65 %	71 %
Sans emploi au moment de l'arrestation***	77 %	72 %	60 %	71 %
Aucun antécédent d'emploi***	21 %	16 %	11 %	17 %
Relations matrimoniales et familiales				
Arrêté pour avoir maltraité un enfant**	3 %	4 %	5 %	4 %
Arrêté pour inceste*	2 %	3 %	4 %	3 %
Fréquentations et interactions sociales				
Connaît beaucoup de criminels***	80 %	72 %	59 %	72 %
A surtout des amis criminels***	57 %	44 %	33 %	47 %
A déjà été affilié à un gang***	28 %	11 %	8 %	19 %
Habite un quartier crimino-gène***	60 %	34 %	40 %	50 %
Toxicomanie				
A commencé jeune à consommer ***	70 %	65 %	55 %	64 %
Consomme régulièrement des drogues***	62 %	56 %	49 %	56 %
A des périodes de toxicomanie intense***	58 %	48 %	36 %	49 %
Est toxicomane***	85 %	80 %	73 %	80 %
Comportement dans la collectivité				
N'a pas de logement stable***	51 %	48 %	32 %	44 %
A de la difficulté à payer ses comptes**	46 %	44 %	39 %	43 %
Orientation personnelle et affective				
Est membre d'un gang***	20 %	7 %	4 %	13 %
Est peu tolérant, se fâche aisément*	52 %	51 %	46 %	50 %
Prend des risques inutiles***	71 %	69 %	58 %	66 %
Recherche les émotions fortes***	37 %	35 %	29 %	34 %
Attitude générale				
Négative envers la loi**	49 %	49 %	42 %	47 %
Négative envers les policiers**	40 %	35 %	33 %	37 %
Négative envers le système correctionnel***	23 %	20 %	16 %	20 %
Négative envers la surveillance communautaire**	35 %	35 %	29 %	33 %
Ne valorise pas l'emploi*	22 %	20 %	17 %	20 %

***p < 0,001; **p < 0,01; *p < 0,05

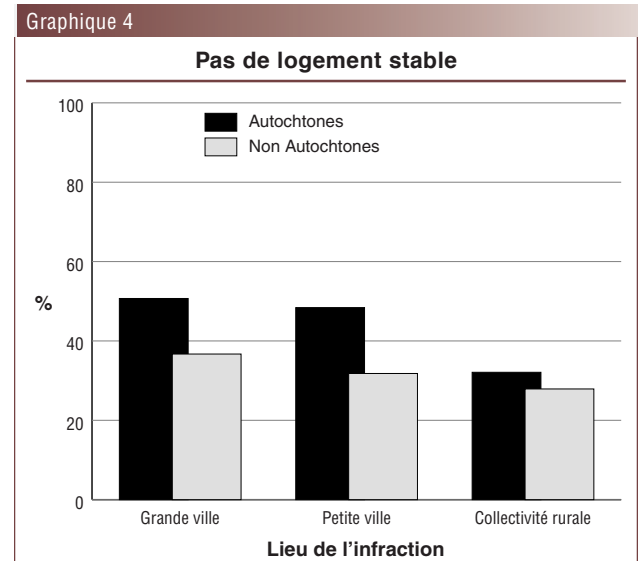
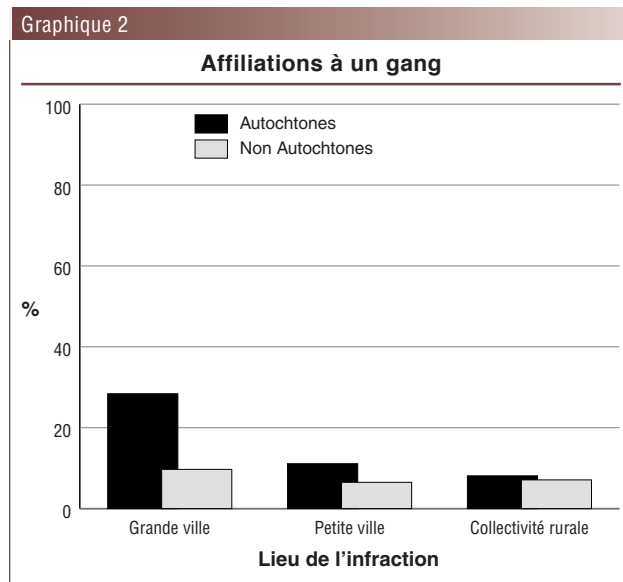
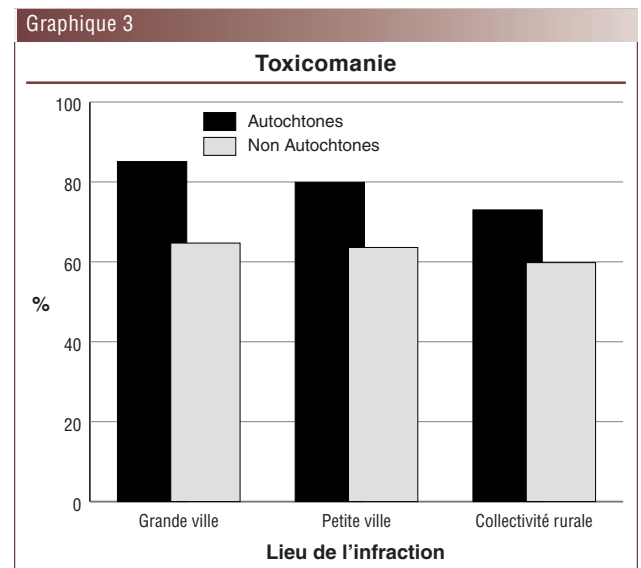
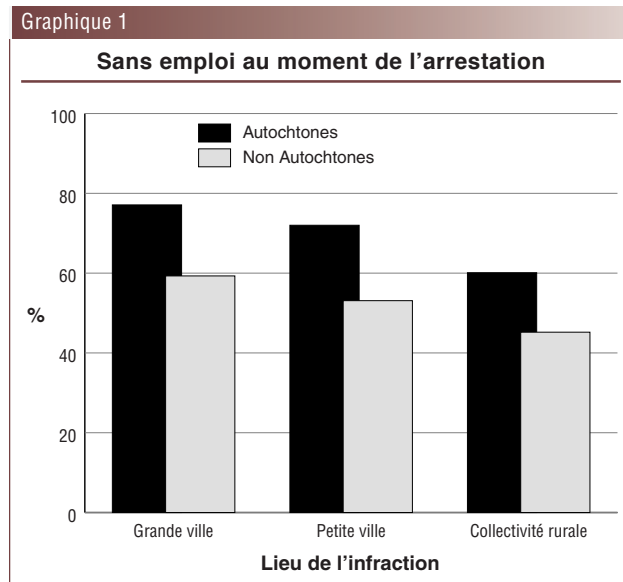
Le premier ensemble d'analyses a servi à relever les domaines dans lesquels les délinquants autochtones des grandes villes avaient de plus grands besoins que ceux des petites villes ou des collectivités rurales. Le second ensemble sert maintenant à étudier si les Autochtones sont défavorisés en milieu urbain comparativement aux non Autochtones.

Les différences entre les délinquants autochtones et non autochtones

Comme pour l'échantillon d'Autochtones, il y a des différences importantes entre les domaines de facteurs dynamiques au sein de l'échantillon de non Autochtones. Toutefois, ces différences sont beaucoup plus notables dans certains domaines chez les délinquants autochtones. Par exemple, les délinquants autochtones étaient plus souvent sans emploi au moment de leur arrestation, mais sans

qu'il y ait de différence notable quant au manque de spécialité, de métier ou de profession. Par ailleurs, dans le groupe des délinquants ayant commis leur infraction la plus grave dans une grande ville, les délinquants autochtones sont plus souvent affiliés à un gang, ont un style de vie plus criminogène et ont plus souvent des amis criminels (voir les Graphiques 1 et 2).

Nous avons aussi établi des liens entre la vie dans une grande ville et les domaines de la toxicomanie et du comportement dans la collectivité. Les délinquants autochtones qui ont commis leur plus grave infraction dans une grande ville sont plus souvent toxicomanes et ils changent plus souvent de logement (voir les Graphiques 3 et 4). De plus, les délinquants autochtones sont plus nombreux à considérer que d'avoir un emploi a peu ou pas d'importance. Mais cela n'est pas surprenant étant donné les rapprochements que nous avons constatés entre le nombre de délinquants autochtones des grandes villes qui étaient sans emploi.



Finalement, l'examen des facteurs démographiques révèle qu'il existe des liens entre le lieu de l'infraction et l'âge à l'arrivée en établissement carcéral autant pour les délinquants autochtones que non autochtones. Dans les deux cas, la moyenne d'âge est considérablement moins élevée dans les catégories des grandes villes que dans les deux autres catégories. Toutefois, les différences d'âge entre les lieux d'infraction sont sensiblement les mêmes chez les Autochtones et chez les non-Autochtones (voir le Tableau 2).

Tableau 2

Âge moyen à l'arrivée		
Lieu de l'infraction la plus sérieuse	Autochtones	Non Autochtones
Grande ville	28,9	32,0
Petite ville	29,9	33,4
Collectivité rurale	31,5	34,5

Conclusion

Les résultats de cette étude démontrent que les délinquants autochtones qui ont commis leur infraction la plus grave dans une grande ville sont en moyenne plus jeunes, qu'ils ont un style de vie plus criminogène et qu'ils ont une moins grande expérience de travail que les délinquants autochtones des petites villes ou des collectivités rurales. L'influence des grands centres urbains peut donc être perçue comme une source importante de facteurs criminogènes auprès des délinquants. Nous avons aussi étudié à quel point les grandes villes dans la région des Prairies sont responsables de la surreprésentation des Autochtones dans le

système de justice pénale. Nous y avons relevé des différences significatives dans les facteurs dynamiques entre les délinquants autochtones et non autochtones. En particulier, les délinquants autochtones des grandes villes ont des besoins plus grands dans les domaines de l'emploi et de la toxicomanie que les délinquants non autochtones. Les facteurs dynamiques habituellement présents dans les grandes villes, comme ne pas avoir de logement stable, maintenir un style de vie criminogène, avoir beaucoup d'amis criminels ou être affilié à un gang, se retrouvent aussi plus souvent chez les délinquants autochtones. En somme, les résultats ont démontré un rapprochement entre la vie dans une grande ville et une plus grande exposition aux facteurs dynamiques, du moins dans la région des Prairies. Et cela est encore plus accentué chez les délinquants autochtones, dans les domaines que nous avons mentionnés, que chez les délinquants non autochtones.

Les résultats de cette recherche offrent au SCC et aux autres partenaires de la justice pénale certaines pistes à suivre. Ainsi, pour obtenir de meilleurs résultats dans la réinsertion sociale des délinquants autochtones, il faut porter une plus grande attention aux facteurs dynamiques qui sont les plus présents dans le milieu où sera libéré le délinquant. Par exemple, il faut s'assurer de combler les besoins dans le domaine de l'emploi pour les délinquants qui retourneront dans une grande ville. Finalement, d'autres études, actuelles ou à venir, pourraient venir approfondir ces deux ensembles d'analyses afin d'améliorer les stratégies d'intervention existantes. ■

¹ 340, avenue Laurier O., Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

² LAPRAIRIE, C. «Aboriginal over-representation in the criminal justice system: A tale of nine cities», *Canadian Journal of Criminology*, avril 2002, p. 181-208.

³ Ces catégories proviennent d'informations tirées de Statistique Canada.

⁴ Pour une description plus détaillée de l'EID, voir MOTIUK, L. L. «Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 18-22.

⁵ «L'infraction la plus grave» est un système de classification utilisé par le SCC et établi d'après la définition proposée par le Centre canadien de la statistique juridique. La classification se fait généralement en commençant par la peine maximale possible pour une infraction, les infractions avec violence étant toujours considérées plus graves que celles non accompagnées de violence. L'ordre de gravité est le suivant : homicide, tentative de meurtre, infraction sexuelle, vol, voies de fait, toute autre infraction avec violence, conduite avec facultés affaiblies, introduction par effraction, toute autre infraction contre la propriété, infraction en matière de drogue.